

Direction générale de la concurrence,
de la consommation
et de la répression des fraudes

Paris, le 4 mai 2018

Communiqué de presse

Le Slime, une pâte très prisée mais pas sans risque

L'Anses et la DGCCRF alertent les consommateurs sur les risques liés à la fabrication et à la manipulation du Slime. Le Slime, une pâte à malaxer gluante et élastique, est actuellement très prisé des enfants et adolescents. Il se trouve dans le commerce sous forme prête à l'emploi ou en kits. Le Slime peut également être fabriqué à la maison, pour en faire varier l'aspect et la texture (couleur, paillettes...). Les tutoriels de fabrication de Slime se multiplient sur Internet et de nombreuses recettes sont proposées, à base de constituants comme la colle à papier et la lessive. Plusieurs cas d'atteintes cutanées en lien avec la fabrication et la manipulation de Slime « maison » ont été rapportés à l'Anses, par les Centres antipoison, le réseau de vigilance en dermatologique Revidal-Gerda et le réseau AllergOS. Dans ce contexte, l'Anses et la DGCCRF attirent l'attention sur les risques liés au contact avec des produits toxiques, détournés de leur usage, lors de la fabrication puis de la manipulation de Slime « maison ». Concernant les coffrets vendus en magasins de jouets, elles appellent par ailleurs les utilisateurs au respect des précautions d'emploi des kits.

Le Slime est un loisir créatif très populaire chez les enfants et adolescents, qui apprennent à le fabriquer eux-mêmes à partir de recettes à base constituant très différents trouvées via des tutoriels sur Internet.

Des ingrédients utilisés pour la fabrication maison contiennent des substances chimiques toxiques.

L'ingrédient de base pour la fabrication du Slime est la colle à papier liquide, parfois vendue en flacons de grande contenance. Or, ces colles liquides contiennent des conservateurs, notamment des libérateurs de formaldéhyde ou des isothiazolinones, substances très allergisantes par voie cutanée, ainsi que de nombreux solvants (éthanol, acétate d'éthyle, acétate de méthyle) responsables d'irritation des voies respiratoires.

Une substance permettant de rendre la pâte élastique est obligatoirement ajoutée : il s'agit quasi-exclusivement du bore sous forme d'acide borique et ses dérivés. Il est utilisé directement en poudre ou via des produits médicamenteux ou commerciaux : liquides pour lavage des yeux ou des lentilles de contact, lessives diverses dont l'usage est détourné à cet effet.

L'acide borique et ses dérivés, quels que soient les produits en contenant, ne doivent pas être manipulés par des enfants de manière répétée. En effet, ces composés toxiques pour la fertilité et le développement embryofœtal ne doivent pas être utilisés en dehors des usages pour lesquels ils sont commercialisés, et ce d'autant plus que les quantités utilisées lors de la fabrication de Slime sont plus importantes que dans les usages recommandés.

La manipulation de lessives, de produits détergents ou de colles en grande quantité, de manière répétée et prolongée peut être également à l'origine de dermatites de contact sévères car ces produits contiennent tous des conservateurs allergisants ou irritants. Ils ne sont pas destinés à rester en contact prolongé, intense et répété avec la peau. Plusieurs cas d'atteintes de la peau et des ongles (brûlures, rougeurs, eczéma, démangeaisons), observés par les Centres antipoison, le réseau de vigilance en dermatto-allergologie Revidal-Gerda et le réseau AllergOS, ont été signalés à l'Anses.

Par ailleurs, l'utilisation de colles en grande contenance expose les consommateurs, et surtout les enfants, à des solvants dont certains peuvent provoquer des irritations des yeux, des voies respiratoires et sont toxiques pour le système nerveux central.

Enfin, les colorants utilisés pour la fabrication de Slime « maison » ne sont pas tous de nature alimentaire ou destinés à être en contact avec la peau.

Dans ce contexte, l'ANSES et la DGCCRF alertent sur les dangers représentés par le contact avec des produits toxiques lors de la fabrication et la manipulation de Slime « maison ».

La DGCCRF a en outre réalisé une enquête sur les kits de « Slime » vendus en coffrets. Sur 15 prélèvements analysés, 2 kits contenaient une teneur en bore supérieure à la limite autorisée et ont d'ores et déjà été retirés du marché et rappelés.

Compte tenu de l'engouement des enfants pour ce produit, la DGCCRF poursuit ses contrôles en 2018.

La DGCCRF invite par ailleurs les parents à veiller au respect des précautions d'emploi qui accompagnent ces kits.

Contacts presse :

ANSES : 01 49 77 13 77 / 22 26 - presse@anses.fr

DGCCRF : 01 44 97 23 91 - communication@dgccrf.finances.gouv.fr